



Critères d'acceptation des échantillons et bonnes pratiques

For_Criteres_acceptation
Version : 20
Date d'application : 03/03/2026

Afin de garantir la fiabilité de ses résultats, les échantillons reçus par le laboratoire doivent répondre à certaines exigences.

Le laboratoire se réserve le droit de **refuser les échantillons** ou de **faire les analyses** si les **critères d'acceptation** ci-dessous ne sont pas respectés.

Réception

	Critères d'acceptation	Particularités
Emballage	Les échantillons peuvent être déposés en main propre au laboratoire ou envoyés par le transporteur Hanff (ou équivalent). Merci de vous assurer de l'emballage correct des échantillons. Tout échantillon contaminé ou accompagné d'une demande contaminée sera refusé à la réception. Les échantillons envoyés par un autre moyen (poste, ...) sont acceptés uniquement s'ils sont emballés dans: - Un emballage secondaire propre, étanche aux poussières et aux liquides - Un emballage tertiaire Les échantillons suspects d'infectiosité dangereuse pour l'homme ou l'animal doivent être marqués du N°UN 3373 et emballés selon l'ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par Route).	/
Informations administratives Traçabilité	Les échantillons doivent provenir d'exploitations ayant un N° Sanitel (pour les analyses sur animaux de rente) ou de détenteurs habitant sur le sol luxembourgeois. Seuls les vétérinaires et les prestataires de service ayant le droit d'exercer au Grand-Duché de Luxembourg sont les clients du laboratoire et peuvent envoyer des échantillons pour analyses en pathologie animale (incl. trichines). Seuls les agents de l'ALVA sont les clients du laboratoire et peuvent envoyer des échantillons pour analyses en santé publique (denrées alimentaires d'origine animale).	
	Demande d'analyse : - Utiliser la dernière version disponible non modifiée que vous trouvez sur le portail de l'Agriculture (https://agriculture.public.lu/de/.html) - Compléter correctement pour assurer une traçabilité efficace et la cohérence des résultats	

	Critères d'acceptation	Particularités
	Champs obligatoires pour la demande d'analyses PATHO (For_Contrat_Patho) : • Identification et signature du vétérinaire • Identification du détenteur (N° Sanitel ou nom et adresse) • Date de prélèvement • Motif de l'analyse • Espèce • Analyses demandées • Identification des échantillons (p.ex. marque auriculaire et type de prélèvement) • Marque auriculaire complète • Date, lieu et lot de chasse pour les gibiers/espèces sauvages Champs obligatoires pour la demande d'analyses DAV (For_Demande_Analyse_DAV) : Tous les champs sont obligatoires, à l'exception de : - Autres (Coordonnées) - Commentaires - Numéro de lot (uniquement si non indiqué sur l'échantillon) - DLC	Si un échantillon non identifié peut être attribué à une demande d'analyses de façon certaine, il est accepté. Si pas de vétérinaire responsable : voir contrat avec ALVA
Echantillons	Nature/matrice de l'échantillon : Voir le « Synoptique des analyses - For_Synoptique_analyses » disponible sur le portail de l'Agriculture https://agriculture.public.lu/de/.html pour être en accord avec l'analyse demandée. Etat : Contenant non souillé et fermé Etiquette : - L'étiquette DOIT être collée VERTICALEMENT - Les tubes seront refusés dans le cas contraire Organisation : Lors d'un envoi de plus de 20 échantillons, les tubes doivent être soit pourvus d'un code-barres, soit numérotés ou rangés dans le même ordre que sur la demande d'analyse. En cas de non-respect de cette exigence, les échantillons ne seront pas traités et seront renvoyés à l'expéditeur.	Des listes d'étiquettes peuvent être demandés auprès de l'ALVA. Des portoirs numérotés peuvent être commandés au laboratoire. Pour cela veuillez nous contacter via laboratoire@alva.etat.lu



Bonnes pratiques :

- Envois : envoyer les échantillons du lundi au jeudi (sauf veille de jour férié)
- L'anamnèse doit être complète et lisible sur la demande d'analyse

Seule la version informatique du document fait foi.
Si vous utilisez la version imprimée, veuillez toujours à vérifier que vous disposez de la dernière version en vigueur

PCR

Analyse	Echantillon	Critères d'acceptation
Recherche de la paratuberculose	Matières fécales	Quantité : $\geq 10g$ Etat : absence de moisissures
Recherche de matériel génétique dans le sang (Fièvre catarrhale - Bluetongue, BVD....)	Sang	Tube EDTA mélangé (sang non coagulé) Quantité : 3ml minimum Refus si : - Sang noir - Sang épais - Sang putréfié
Recherche de la BVD	Biopsie	Tube spécifique Allflex avec identification sur le haut du tube

Bonnes pratiques :

- **Paratuberculose :**
 - Prélèvement dans des récipients adaptés (pot en plastique avec couvercle à vis)
 - Conservation au frigo en attendant leur envoi
 - Délai d'envoi au laboratoire : 3 jours ouvrables (si plus long, la formation de gaz peut provoquer l'ouverture du couvercle)
- **BVD :** Le numéro d'identification du haut du tube doit correspondre au numéro du bas du tube.
- Recherche de matériel génétique dans le sang (Fièvre catarrhale - Bluetongue, BVD....) : Tube idéalement rempli aux 2/3



Sérologie

Analyse	Critères d'acceptation
Toute analyse sur sang	Tube sec en plastique de Ø 16mm et contenance de 10ml
	Autre matrice si accord avec un vétérinaire du laboratoire
	Prélever 3ml minimum (jusqu'au bas de l'étiquette)
Recherche par ELISA	Refus si : - Sang fortement hémolysé - Sang noir - Sang épais - Sang putréfié
Recherche par agglutination	Refus si : - Sang hémolysé - Sang noir - Sang épais - Sang putréfié - Sang dans tube EDTA

Bonnes pratiques :

Jus de viande : le réservoir de viande ne doit pas être rempli au-delà de la moitié.

Tubes de sang : idéalement tubes à moitié remplis.

Bactériologie vétérinaire

Analyse	Echantillon	Critères d'acceptation
Salmonella spp Selon les règlements : CE 200/2012 poulets de chair CE 517/2011 poules pondeuses	Chaussettes	Délai entre prélèvement et réception au laboratoire : ≤ 2 jours Quantité : 2 paires au minimum
Salmonella spp Selon ISO 6579-1	Chiffonnettes (poussières) Matières fécales Chaussettes Organes	Délai entre prélèvement et réception au laboratoire : ≤ 2 jours Quantité : - Matières fécales et organes : >25g - Chaussettes : 1 ou 2 paires - Chiffonnettes : selon la surface (voir ISO 6579-1)
Campylobacter thermotolérant Selon ISO 10272-1	Matières fécales Caeca	Délai entre prélèvement et réception au laboratoire : ≤ 2 jours
Recherche de germes responsable de diarrhée des jeunes veaux	Matières fécales	Délai entre prélèvement et réception au laboratoire : ≤ 4 jours Age des veaux ≤ 21 jours
Analyse bactériologique	Lait organes, frottis, urines, écouvillons...	Délai entre prélèvement et réception au laboratoire : ≤ 3 jours Lait non congelé
Paenibacillus larvae (Loque américaine)	Miel ou couvain	Quantité : >15g Les prélèvements doivent contenir du miel (liquide ou pâteux) En cas de forte suspicion, contacter le laboratoire pour les consignes de prélèvements de couvains / alvéoles

Bonnes pratiques :

Echantillons conditionnés dans des récipients stériles, réfrigérés en attendant leur envoi.

Analyse de lait : Si plus de 10 laits à analyser, prévenir 2 à 3 jours à l'avance.

Loque américaine : Prélever les échantillons dans des pots stériles en plastique.

Seule la version informatique du document fait foi.

Si vous utilisez la version imprimée, veuillez toujours à vérifier que vous disposez de la dernière version en vigueur

Microbiologie alimentaire

Analyse	Critères d'acceptation	Particularités
Toutes	Délai entre prélèvement et réception au laboratoire : ≤ 2 jours *	Si >2 jours et que l'échantillon est accepté par le responsable technique, les résultats sont émis sous réserve. * Le délai est défini avec le client pour les échantillons congelés et température ambiante
	Température : Pour les produits réfrigérés : jusqu'à 12°C Pour les produits congelés : Contrôle visuel de la congélation. Pour les produits stables : Entre 18 et 27°C	Si la température n'est pas dans les critères d'acceptation et que l'échantillon est accepté par le responsable technique, les résultats sont émis sous réserve. Ceci ne vaut pas pour les échantillons qui sont prélevés chaud et qui n'ont pas eu le temps de refroidir jusqu'à l'arrivée au laboratoire.
	Quantité >150g	
Paramètre isolé (sauf Salmonelle/Listeria)	Quantité >15g	
Salmonelle/Listeria	Quantité >30g	
EBV	Échantillon non souillé ex. Refus si viande souillée par de la bile...	

Parasitologie

Critères d'acceptation :

- **Délai entre prélèvement et réception au laboratoire** : une semaine ; sauf larves de strongles pulmonaires ≤ 48h
 - Les échantillons pour analyse vers pulmonaires sont acceptés du lundi au jeudi
- **Trichines** : voir I_PARA_trichines_A02 (<https://agriculture.public.lu/de.html>)
- **Matières fécales** :
 - Quantité ≥ 10g, si < 10g décision de priorisation des analyses par le responsable technique.
 - Si plus de 10 matières fécales à analyser prévenir 1 à 2 jours à l'avance pour s'assurer de la faisabilité
 - Les analyses parasitologiques sont proposées deux fois par an pour un test pré- et post-vermifuge ; tout envoi additionnel doit être vu avec un vétérinaire du laboratoire

Seule la version informatique du document fait foi.

Si vous utilisez la version imprimée, veuillez toujours à vérifier que vous disposez de la dernière version en vigueur

Immunofluorescence

Pour la **rage**, prendre contact avec un vétérinaire du laboratoire.

Anatomopathologie (autopsies)

Critère d'acceptation :

- Animal pesant < 50kg ; si autre poids, contacter un vétérinaire du laboratoire avant envoi du cadavre au laboratoire.
- Tout dépôt effectué après midi pourra entraîner un report de l'autopsie au jour suivant
- Le vendredi, les cadavres doivent, dans la mesure du possible, être déposés le matin (hors urgence)
Chaque cadavre doit être accompagné d'une demande remplie par un vétérinaire habilité à exercer au Grand-Duché (pour les animaux de rente) ou par l'ALVA pour toute autre demande.
- Poissons et autres animaux sauvages (hors gibier et renards) : Uniquement après contact avec un vétérinaire du laboratoire.

Bonnes pratiques :

- Veuillez informer le laboratoire avant l'arrivée du cadavre
- Cadavres + organes :
 - Si possible réfrigéré.
 - Si animal trouvé mort, non intact et soumis pour autopsie, l'acceptation se fait par un vétérinaire du laboratoire en fonction de l'anamnèse.
- Avorton : Si possible faire parvenir avorton + placenta + sang maternel total (EDTA) + sérum maternel.
 - Pour plus d'informations voir Protocole Avortement (<https://agriculture.public.lu/de.html>)

Seule la version informatique du document fait foi.

Si vous utilisez la version imprimée, veuillez toujours à vérifier que vous disposez de la dernière version en vigueur

OGM

Echantillon	Critères d'acceptation
Produits finis (food/feed)	Quantité : > 1.0 kg
Graine de sojas/maïs	Quantité : > 1.2 kg
Papaye	Quantité : > 1pièce / 200 g

Mycotoxines et toxines de plantes

Mycotoxines	Echantillon	Critères d'acceptation	Bonnes pratiques
Aflatoxines B1, B2, G1, G2	Fruits secs, épices	Quantité : > 150 g	Eviter la lumière
	Autres échantillons	Quantité : > 400 g	
Aflatoxine M1	Lait liquide	Quantité : > 150 mL	
	Lait en poudre	Quantité : > 100 g	
Patuline	Tous les échantillons	Quantité : > 150 g / mL	
Ochratoxine A	Café, raisins, épices	Quantité : > 100 g	
	Autres échantillons	Quantité : > 250 g / mL	
Zéaralénone	Tous les échantillons	Quantité : > 200 g	
Multimycotoxines (Déoxynivalénol, Zéaralénone, T2, HT2, fumonisines B1/B2, Ochratoxine)	Tous les échantillons	Quantité : > 250 g	
Alcaloïdes de l'ergot du seigle - Ergotamine - Ergométrine - Ergocornine - Ergokryptine - Ergosine - Ergoscristine	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g	
Alcaloïdes de pyrrolizidine et de tropane (liste sur demande)	Tous les échantillons	Quantité : > 50g	
Alcaloïdes de l'opium (morphine + codéine)	Tous les échantillons	Quantité : > 50 g	

Seule la version informatique du document fait foi.

Si vous utilisez la version imprimée, veuillez toujours à vérifier que vous disposez de la dernière version en vigueur

Contaminants

Contaminants	Echantillon	Critères d'acceptation
Amines biogènes (liste sur demande)	Tous les échantillons	Quantité : > 200 g
Acrylamide	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g
Hydrocarbures aromatiques polycycliques - Benzo(a)pyrène - Chrysène - Benzo(B)fluoranthène - Benzo(a)anthracène	Tous les échantillons	Quantité : > 50 g
Furane, 2 et 3-méthylfurane	Café	Quantité : > 50 g
	Autres échantillons	Quantité : > 100 g
MCPD (esters) + Glycidyl esters	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g
ABVT (amine basique volatile total)	Tous les échantillons	Quantité : > 250 g
Pesticides (liste sur demande)	Fruits et légumes frais	Quantité : > 1 kg ou 3 à 5 pièces
	Céréales	Quantité : > 500 g
	Thé, épices	Quantité : > 100 g
Glyphosate, AMPA (et autres pesticides polaires)	Fruits et légumes frais	Quantité : > 1 kg ou 3 à 5 pièces
	Céréales	Quantité : > 500 g
	Thé, épices	Quantité : > 100 g
Dithiocarbamates	Fruits et légumes frais	Quantité : > 1 kg ou 3 à 5 pièces
	Céréales	Quantité : > 500 g
	Thé, épices	Quantité : > 100 g
Mélatamine	Tous les échantillons	Quantité : > 50 g

Seule la version informatique du document fait foi.

Si vous utilisez la version imprimée, veuillez toujours à vérifier que vous disposez de la dernière version en vigueur

Additifs

Additifs	Echantillon	Critères d'acceptation
Nitrates	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g
Nitrites et Nitrates	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g
Sulfites	Fruits secs et autres	Quantité : > 100 g
	Vin et boissons	Quantité : > 100 mL
Conservateurs - Acide benzoïque - Acide sorbique - Esters de PHB	Tous les échantillons	Quantité : > 150 g
Coumarine	Tous les échantillons	Quantité : > 200 g
Glutamate	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g
Edulcorants - Sucralose - Aspartame - Cyclamate de sodium - Acésulfame K - Saccharine	Tous les échantillons	Quantité : > 150 g
Colorants (E 102, 104, 110, 122, 123, 124, 127, 128, 129, 131, 133, 142, 151)	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g
Colorants azoïques - Soudan I, II, III, IV - Soudan orange G - Soudan Red G - Soudan Red B - Butter yellow - Para red 7B - Rhodamine	Tous les échantillons	Quantité : > 100 g

Food Contact Material

FCM	Echantillon	Critères d'acceptation
Bisphénol A/F	FCM	3 articles identiques
	Aliment en contact avec l'emballage	Pour analyse dans l'aliment : > 100 g
Formaldéhyde et HMTA	FCM	3 articles identiques
PAA - Aniline - 2,4-DAT - 4,4-MDA - Autres PAA	FCM	3 articles identiques
Mélatamine	FCM	3 articles identiques
Photoinitiateurs (liste sur demande)	FCM	3 articles identiques
	Aliment en contact avec l'emballage	Quantité : > 100 g
Phthalates (liste sur demande)	FCM	Quantité : > 1 article
	Aliment en contact avec l'emballage	Quantité : > 100 g